



## Reprise de travail après un congé parental de 5 ans

Par **nawanisah**, le **03/06/2009** à **17:36**

Bonjour, rnje dois reprendre mon travail le 15 juin 2009 après un congé parental de 5 ans mon employeur ma fait savoir que mes horaires ont changées . Je devrais travailler de 14h30 a 21h30 se qui m'est totalement impossible étant maman de 3 enfants dont 2 petits 3 ans et 5 ans .rnj'aurais donc voulue connaître mes droits afin de ne pas etre perdante dans l'histoire car je sais que si je démissionne je perds tout merci de me répondre

Par **Xavier Berjot**, le **04/06/2009** à **12:40**

Bonjour, rn rnJe vous conseille d'écrire à votre employeur, pour lui indiquer que ces nouveaux horaires emportent modification du contrat de travail (s'ils sont vraiment différents des anciens). rn rnIl se peut même que votre contrat prévoit des horaires précis, que l'employeur doit dès lors respecter. rn rnJe reste à votre disposition. rn rnCordialement,

Par **nawanisah**, le **04/06/2009** à **15:02**

Merci a vous de m'avoir si gentilleme nt répondu . Dans mon contrat il est précisé que je peux etre amenée a changer de lieu et d'horaire . Mais j'ai appelée mon employeur se matin qui m'a dit de lui écrire un recommandé en lui précisant que pour des raisons familiales je ne peux accepter les horaires qu'ils m'ont proposé et il m'a aussi parler de licenciement si cela m'intéressé ce que j'ai accepté , mais maintenant j'aimerais savoir si j'ai le droit de leurs

demander une prime de licenciement et si oui d'un montant de combien ? sachant que j'ai travaillé chez le 03 mai 2003 et que au mois de septembre de la meme année je me suis arrêté pour ma grossesse et depuis j'étais en congé parental j'usqu 'a ce jour merci pour votre aide